



- Art-sur-Meurthe
- Dommartemont
- Essey-lès-Nancy
- Fléville-devant-Nancy
- Heillecourt
- Houdemont
- Jarville-la-Malgrange
- Laneuveville-devant-Nancy
- Laxou
- Ludres
- Malzéville
- Maxéville
- Nancy
- Pulnoy
- Saint-Max
- Saulxures-lès-Nancy
- Seichamps
- Tomblaine
- Vandoeuvre-lès-Nancy
- Villers-lès-Nancy

PLU*i*

**PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL
DU GRAND NANCY**

PLU*i* HD DE LA MÉTROPOLE DU GRAND NANCY

PADD | Orientations | Synthèse

NOVEMBRE 2018

 **SCALEN**
AGENCE DE DÉVELOPPEMENT
DES TERRITOIRES
NANCY SUD LORRAINE

**métropole
GrandNancy**

Le PADD,

une vision partagée et responsable du développement de la Métropole

Ligne directrice du PLUi HD, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) exprime la vision stratégique et prospective des élus de la Métropole du Grand Nancy. Il porte l'ambition de la Métropole en matière d'environnement, de paysage, d'urbanisme, d'habitat, de mobilités et transports, de développement économique, commercial et social, etc.

Au sein du PLUi HD, le PADD sera précisé par des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) et un règlement.

Le PADD s'inscrit dans chacune des politiques publiques de la Métropole, tout en proposant de nouveaux objectifs à atteindre pour les 15 à 20 prochaines années afin de répondre aux défis de demain et atténuer le changement climatique.

**LE
PLUi HD
C'EST**

- + de COHÉRENCE**
entre les différentes politiques publiques,
- + D'EFFICACITÉ**
dans le déroulé des projets publics et privés
- + de SOLIDARITÉ**
entre les territoires

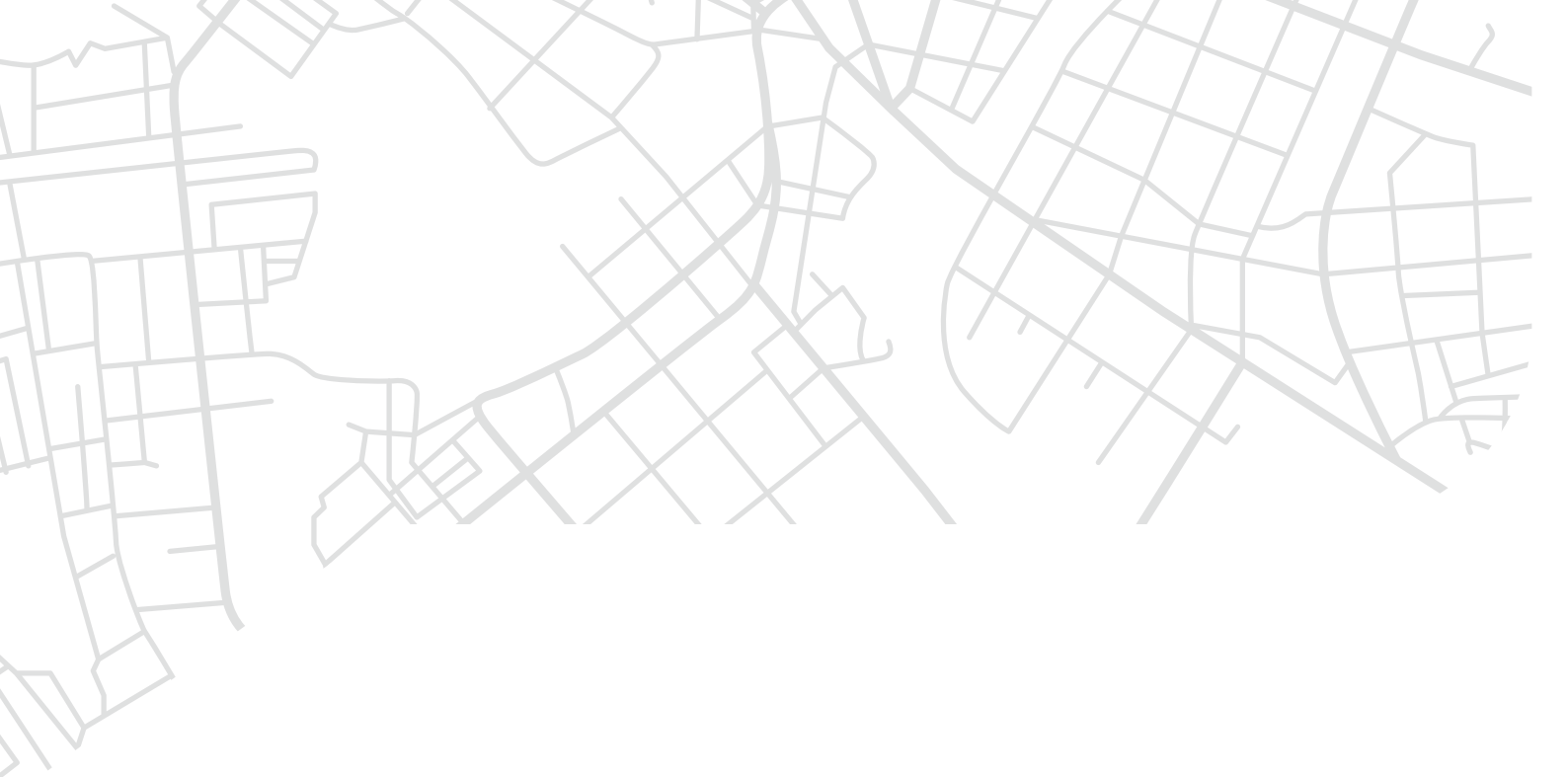
L'écriture du Projet d'Aménagement et de Développement Durables a été guidée par les deux défis du PLUi HD :

LE DÉFI DE L'ATTRACTIVITÉ POUR UNE MÉTROPOLE ENTREPRENANTE ET INNOVANTE

- Renouer avec une dynamique positive de l'emploi et de la population, grâce à une politique d'aménagement du territoire et d'urbanisme mieux adaptée au contexte socio-économique et démographique,
- Mieux mobiliser les ressources du territoire métropolitain pour favoriser les effets d'entraînement attendus de la croissance sur la vie sociale, culturelle et éducative locale.

LA TRANSITION VERS UN NOUVEAU MODE DE DÉVELOPPEMENT POUR RELEVER LE DÉFI DE L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE (défi de la transition écologique et énergétique)

- Répondre à la crise environnementale par une approche globale et cohérente de l'aménagement en faveur du bien-être et de la santé de la population, ainsi que de la préservation des ressources naturelles,
- Mettre en œuvre un nouveau mode de développement plus raisonné, transversal, mêlant maîtrise et sobriété, avec pour objectifs la durabilité, l'équilibre et la qualité de l'aménagement de son territoire.



Le PADD s'inscrit dans les défis exprimés par la Métropole dans son Projet Métropolitain : ceux de l'audace, du bien-être, des liens, de la cohésion des acteurs publics et des nouveaux modes de faire ...

Les travaux collectifs et partenariaux qui ont été menés avec les habitants lors des réunions publiques et avec les partenaires, acteurs locaux, territoires voisins, Conseil de Développement Durable... lors des ateliers de coproduction ont enrichis le PADD et posé les bases d'une nouvelle méthode de co-construction.

Afin de porter l'ambition de la Métropole, le PADD s'organise en 3 axes :

AXE 1

OFFRIR UN NOUVEL ÉLAN À L'ATTRACTIVITÉ ET AU RAYONNEMENT DE SON TERRITOIRE

AXE 2

CONFORTER UNE MÉTROPOLE DU BIEN VIVRE ENSEMBLE

AXE 3

S'ENGAGER POUR UNE MÉTROPOLE CONVIVIALE ET VERTUEUSE



AXE 1 : Offrir un nouvel élan à l'attractivité et au rayonnement de son territoire

La construction et la consolidation de la Région Grand Est et l'affirmation de la métropole luxembourgeoise entraînent une forte mutation de l'espace, alors que, dans un contexte économique et démographique modéré, la qualité de vie et l'innovation sont désormais les enjeux majeurs d'une concurrence territoriale avivée.

Le statut de la Métropole du Grand Nancy est le point de départ d'une ambition nouvelle en matière d'attractivité.

En s'appuyant sur ses nombreux atouts et ressources, ses acquis, son histoire et sa géographie, le Grand Nancy s'affirme comme une Métropole entreprenante et innovante.

ORIENTATION N°1 : RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DE LA MÉTROPOLE

- Assurer et renforcer l'accessibilité de la métropole nancéienne pour conforter la place du Grand Nancy au cœur de la grande vitesse européenne et améliorer les conditions de circulation sur l'A31 et l'A33.
- Penser les mobilités à l'échelle du bassin de vie pour connecter efficacement la métropole à son bassin de vie en assurant un système de transports collectifs efficace à l'échelle du SMTSN.
- Favoriser le développement économique et la création d'emplois en confortant les filières d'excellence et en disposant d'une offre foncière et immobilière économique davantage en phase avec l'évolution des besoins des entreprises et de leurs marchés.

ORIENTATION N°2 : POURSUIVRE LE DÉVELOPPEMENT D'UNE MÉTROPOLE RAYONNANTE

- Accroître le rayonnement des fonctions métropolitaines du Grand Nancy en accompagnant la modernisation et le développement de ces grandes fonctions (santé, culture, administration, sport, loisirs,...) et la réalisation des grands projets métropolitains comme Grand Nancy Thermal, etc.
- Renforcer le positionnement de la métropole en tant que pôle commercial majeur du Grand Est en créant les conditions optimales de modernisation et d'équilibre de l'offre commerciale et de services.
- Développer le tourisme d'affaires et de loisirs avec une diversification et une densification de l'offre.

ORIENTATION N°3 : AFFIRMER L'IDENTITÉ VERTE ET PATRIMONIALE DE LA MÉTROPOLE

- Renforcer l'image de la métropole nature en valorisant son potentiel paysager et environnemental.
- Valoriser et mettre en valeur les sites patrimoniaux de la métropole : préserver et valoriser le patrimoine architectural, les sites bâtis remarquables et les identités locales de la Métropole.
- Assurer le bien-être des habitants en développant les liens santé et environnement pour améliorer la qualité de vie des habitants.

ORIENTATION N°4 : PRODUIRE UNE OFFRE RÉSIDEN- TIELLE POUR UNE MÉTROPOLE ACCUEILLANTE

- Produire une offre de logement suffisante, adaptée et diversifiée avec un objectif de production d'environ 1 000 logements par an, dont un peu plus de 11% correspondra à la remise sur le marché de logements vacants, à travers l'achèvement de grandes opérations en cours et de nouveaux sites de projets.
- Renforcer la qualité du parc existant, privé et public.

ORIENTATION N°5 : CONFORTER LE RÔLE MAJEUR DU CŒUR D'AGGLOMÉRATION

- Poursuivre la valorisation économique et commerciale du cœur métropolitain avec la consolidation de l'offre commerciale et le développement de produits immobiliers singuliers.
- Reconquérir une qualité résidentielle dans le centre historique par une offre de qualité attractive et adaptée aux modes de vie actuels,
- Aménager un cœur d'agglomération de qualité avec pour objectif la préservation de l'identité patrimoniale du cœur historique et des espaces publics plus conviviaux.



AXE 2 : Conforter une métropole du bien vivre ensemble

**Pour être le lieu du bien-être et du bien vivre ensemble
la Métropole a l'ambition d'organiser un fonctionnement urbain qui
réponde aux envies de la société et d'offrir aux habitants un territoire
adapté à leurs pratiques quotidiennes : c'est la ville des courtes distances.
Pour répondre aux attentes et besoins de la population, le projet du PADD
promeut la qualité et l'intensité des liens entre les habitants.**

ORIENTATION N°6 : ENCOURAGER LA VILLE DES PROXIMITÉS

- Répondre aux besoins de proximité afin d'accompagner les nouvelles pratiques et usages des habitants dans la ville, comme par exemple encourager la production de logements à proximité des commerces, services et équipements, disposer d'une offre de services et d'équipements de proximité facilement accessible, etc.
- Favoriser l'usage des modes actifs pour les déplacements de courtes distance en proposant des parcours simples et sécurisés pour faciliter la mobilité des piétons et des cyclistes.
- Favoriser une agriculture périurbaine répondant à vos besoins en permettant une intégration des activités dans le tissu périurbain, en renforçant le potentiel de production maraîchère et en favorisant la diversification et les projets de valorisations pérennes.

ORIENTATION N°7 : PROMOUVOIR LA QUALITÉ D'HABITER POUR TOUS

- Assurer les équilibres résidentiels : favoriser la mixité résidentielle et générationnelle dans les opérations neuves, mettre en œuvre des principes partagés en matière d'attributions de logements sociaux et une politique concertée de vente de logements sociaux.

- Poursuivre la recomposition urbaine et l'effort de mixité des quartiers de la politique de la ville (NPRU) en mettant en œuvre le programme d'actions.

- Répondre aux populations ayant des besoins spécifiques avec la poursuite de l'engagement de la solidarité de la Métropole (étudiants, jeunes en insertion, seniors, personnes handicapées, ménages les plus fragiles, gens du voyage).

ORIENTATION N°8 : ACCOMPAGNER L'ÉVOLUTION DES MOBILITÉS

- Adapter les services de mobilité aux besoins des usagers comme par exemple sécuriser et rendre continus les parcours vélo, maintenir un réseau hiérarchisé pour la desserte des polarités et faciliter les déplacements pour les PMR
- Favoriser la multimodalité et l'intermodalité autour des TC, pour simplifier les parcours quotidiens en veillant à la complémentarité entre les différents modes de transport, notamment à l'occasion de la mise en service du nouveau tramway.
- Prendre en compte les évolutions des usages et des comportements en proposant un bouquet de mobilité complet et connecté, en repensant la logistique urbaine ou bien encore en prévoyant des stationnements plus diversifiés (vélo, covoiturage, autopartage, électromobilité...).

AXE 3 : S'engager pour une métropole conviviale et vertueuse

Confrontée comme toutes les grandes agglomérations aux défis environnementaux, la Métropole a une responsabilité importante vis-à-vis de la santé de la population, de la préservation des ressources, de la biodiversité, etc.

Consciente des nouveaux enjeux de société qu'ils impliquent, elle souhaite faire évoluer son modèle de développement pour s'engager vers une nouvelle étape de la transition écologique et énergétique en aménageant un territoire connecté à ses milieux naturels, respectueuse de son environnement, économe en énergie et favorisant le renouvellement de ses ressources.

ORIENTATION N°9 : AMÉNAGER UNE MÉTROPOLE NATURE

- Assurer la préservation et la mise en valeur de la biodiversité au sein de la Trame Verte et Bleue : préserver et mettre en valeur les réservoirs de biodiversité, renforcer et pérenniser les corridors écologiques, reconquérir les secteurs de forte coupure écologique.
- Valoriser la nature en ville en particulier avec un maillage fin de la ville agglomérée par la nature en ville et le renforcement la présence de l'eau dans la ville.
- Adapter le développement de la Métropole aux risques et aux nuisances en poursuivant la politique de vigilance face aux risques.

ORIENTATION N°10 : PROMOUVOIR LA QUALITÉ URBAINE

- Construire la ville de demain en privilégiant les formes urbaines diversifiées, innovantes et qualitatives avec le développement de formes urbaines garantissant le bien-être des habitants, et la recherche d'une meilleure qualité urbaine et environnementale, notamment dans les sites d'activités économiques.
- Valoriser les centres-bourgs, aménager des espaces publics attractifs et multiplier les lieux agréables en s'appuyant sur le patrimoine, les identités locales et les qualités paysagères.
- Renforcer l'identité de la Métropole par la mise en scène paysagère du territoire et la structuration des franges urbaines en accompagnant la mise en valeur des entrées métropolitaines et en veillant à la qualité des interfaces ville-campagne / ville-forêt.



ORIENTATION N°11 : ENCOURAGER LA SOBRIÉTÉ FONCIÈRE ET ÉNERGETIQUE ET BIEN GÉRER LES DÉCHETS

• Gérer le foncier de manière économe pour préserver les ressources en privilégiant le renouvellement urbain, en conciliant le développement urbain et la gestion économe des ressources et des espaces

**Un objectif de réduction
de plus de 150 hectares
des zones dites À Urbaniser
(AU) par rapport aux
documents d'urbanisme
en vigueur est fixé.**

- Réduire les pollutions atmosphériques et limiter l'exposition des populations.
- Réduire les consommations d'énergie et produire des énergies renouvelables en limitant également la dépendance énergétique de la métropole.
- Informer sur l'état et la capacité des réseaux (ENEDIS, GRDF, chaleur urbaine, etc.) et anticiper les nouveaux besoins :
 - > de l'évolution en énergie et les effets de la transition écologique
 - > de raccordement aux énergies renouvelables et de récupération
 - > de mise en cohérence aménagement et réseaux énergétiques
 - > de promotion de la mixité d'usage à l'échelle d'une opération d'aménagement.
- Participer aux objectifs nationaux et régionaux de réduction et de valorisation des déchets en poursuivant en parallèle la sensibilisation contre le gaspillage alimentaire et la gestion des bio-déchets.



SYNTHÈSE DU PADD | ORIENTATION | novembre 2018